

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CENON SUR VIENNE

SEANCE DU 30 septembre 2020

L'an Deux mille vingt, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cenon sur Vienne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Chai à 19 heures, sous la présidence de Mme LANDREAU Odile, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2020

PRÉSENTS : Mme LANDREAU, M. THIBAUT, Mme BIDAULT, M. SIMONÉ, Mme LIÈGE, M. COLIN, MM. JEAUDET, LACROIX, RÉGNIER, Mme HORMANN, MM. MORON, Mmes SPIEGEL, SIMON, M. PICHEREAU, Mme BEAUVAIS, Mme LEVET, Mme RIBREAU, Mme BELLICAUD.

EXCUSÉS : M. VAUZELLE

ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr MORON

ORDRE DU JOUR :

_ Déclaration d'Intention d'Aliéner ;

- Devis pour présentation PLU et prestation cartographique pour la mise en ligne du P.L.U. •
- Relais intercommunal d'Assistantes Maternelles .
- Demande de salle pour activité Qi gong ,
- Proposition de cession d'un logement à la Commune ; _ Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2020

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du 25 août 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2020

DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER
--

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les Déclarations D'Intention d'Aliéner suivantes:

- Une maison d'habitation : 07, rue de Touraine
- Propriétaires : Mr VERDIER Christian
- Acquéreur : SCI Cote Cenon
- Prix : 83 500,00 €
- Frais de Notaire : tarif en vigueur
- Une maison d'habitation : 11, rue de Touraine

- Propriétaires : Mr FRIEDRICH Philippe, Mme BONATON Françoise, Mme BONATON Ludivine, Mr BONATON Roman
- Acquéreur : M. et Mme LEVASSEUR Michel
- Prix : 130 000.00 €
- Frais de Notaire : tarif en vigueur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

ACQUISITION IMMEUBLE CADASTRÉ AA N^o83 ET AA N^o88

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'acquisition par la Commune d'un bien appartenant à Madame Louise CASTANT, domiciliée à Cenon sur Vienne, 12, rue de Normandie.

Il s'agit d'une maison d'habitation et d'une dépendance, situés au N^o 12 de la rue de Normandie, cadastrés Section AA N^o 83 & 88. Cet immeuble appartient à Mmes Louise TELLIER veuve CASTANT et Arlette VELARD épouse BROUARD. Le prix de vente est fixé à 55 000.00 € net vendeur.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce bien se situe dans un ensemble de 14 logements mitoyens dont 11 appartiennent déjà à la Commune. Ces petits logements d'environ 50m² situés au centre bourg, proches de toutes commodités à pieds sont pour la plupart loués à des seniors. Elle propose au Conseil Municipal de saisir cette opportunité pour répondre à la forte demande de location de ce type de logement qui ne connaît pas de vacance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'acquérir l'immeuble sis 12, rue de Normandie au prix indiqué sur la demande d'acquisition, soit 55 000.00 € plus les frais et droits à la charge de l'acquéreur ,
- inscrit au budget les crédits correspondants
- charge Mme le Maire d'en informer le vendeur et de signer toutes pièces se rapportant au dossier.

APPROBATION DEVIS POUR PRÉSENTATION ET MISE EN LIGNE DU PLU

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition du bureau d'études AUDDICÉ urbanisme comportant 2 missions :

- 1) -présentation du PLU à la nouvelle équipe municipale : ses atouts, ses faiblesses, ses opportunités, ses menaces, le jeu d'acteur autour de la procédure, le projet d'aménagement et de développement durables c'est-à-dire le projet politique soutenu par la municipalité précédente, les emplacements réservés, les principales règles écrites du PLU.

Cette présentation sera faite en séance de 2 heures.

Coût de la mission : 1 550 € H.T.

2) — prestation cartographique pour la mise en ligne du PLU : mise en conformité avec le standard CNIG (Conseil National de l'Information Géographique) du dossier PLU de la Commune, numérisation du plan de zonage, mise aux normes et structuration des pièces écrites, réalisation du téléversement et obtention du rapport de conformité et accompagnement et assistance dans la publication en ligne du PLU. coût de la mission : 1 750 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Madame le Maire de signer le devis correspondant.

CRÉATION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a conduit en 2018, un diagnostic en matière de politique enfance-jeunesse sur le territoire de la nouvelle intercommunalité.

Sur le volet petite enfance (0-5 ans), une des actions préconisées visait à optimiser le fonctionnement des Relais Assistants Maternels (RAM), dénommés désormais Relais Petite Enfance (RPE) pour refléter l'ensemble de leurs actions et pas seulement celles vis à vis des assistants maternels.

Un groupe de travail composé d'animatrices de relais du Grand Châtelleraut, a travaillé sur les territoires couverts par les différents relais dans un but de rééquilibrage, et a proposé différents scénarios d'évolution.

Les constats qui ont conduit à proposer de nouveaux découpages sont les suivants :

- Le Relais Colombiers/Thuré/Senillé-Saint Sauveur n'avait plus vraiment de cohérence territoriale.
- Le secteur Sud (Cenon sur Vienne, Availles en Châtelleraut, Monthoiron, Archigny, Bonneuil-Matours, Vouneuil sur Vienne), géré par l'association « le Ptit Prince », était en surcharge,
- Le secteur Ouest (ex-Lencloîtres : Scorbé-Clairvaux, Ouzilly, Saint Genest d'Ambière, Lencloître, Cernay, Sossais, Doussay, Savigny-sous-Faye, Orches) géré par l'association « Opeera », était en surcharge.

Après plusieurs réunions entre élus des communes concernées, le scénario suivant a été retenu :

Le Relais Colombiers/Thuré/Senillé-Saint Sauveur a été dissous.

La commune de Thuré a décidé de rejoindre le relais du secteur Ouest à partir du 1^{er} septembre 2020.

La commune de Senillé-Saint Sauveur a rejoint le relais du secteur Est, géré par la MCL de la Roche Posay (Mairél Lésigny sur Creuse, Coussay les Bois, Leigné les Bois, La Roche Posay, Pleumartin, Chenevelles, Vicq sur Gartempe, Angles sur l'Anglin).

La création d'un relais petite enfance Cenon-Colombiers-Naintré est envisagé à compter du 1^{er} janvier 2021.

La commune de Naintré sera identifiée comme le gestionnaire du service et à ce titre, paiera les dépenses et encaissera les recettes. Le reste à charge sera réparti entre les trois communes selon une clef de répartition qui reste à définir.

Les modalités administratives et organisationnelles seront détaillées dans une convention liant les trois communes qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- accepte la création d'un relais petite-enfance intercommunal Cenon-sur-Vienne, Colombiers Naintré ,
- charge M. le Maire de conduire les démarches visant à rendre ce partenariat opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2021.

DEMANDE D'UTILISATION D'UNE SALLE DE LA GRAND'MAISON

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de Mme Amélie ACHARD tendant à obtenir l'autorisation d'utilisation de la grande salle de la maison des associations pour y pratiquer des cours de Qi gong, le samedi après-midi de 14H30 à 17H30 pendant 9 semaines, d'octobre à juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 4 voix Contre, et 3 abstentions.

- Accepte de mettre la grande salle de la grand'maison à la disposition de Mme ACHARD Amélie
- Fixe le prix de location à 30.00€ par séance par 6 voix contre 5 voix pour 50.00€
- Annexe le calendrier d'utilisation à la présente délibération ;
- Précise que la convention d'utilisation devra comporter une clause de libération de la salle pour la Commune en cas de besoin ;

CHANGEMENT DE LAMPES RUE DE TOURAINE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de remplacement de l'appareillage de 12 luminaires par des leds, rue de Touraine.

Le devis établi par la Sorégies s'élève à la somme de 12 479.09 € T.T.C. Ces travaux bénéficient d'une subvention de 5 198.52 € du Syndicat Energies Vienne (SEV).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Madame le Maire de signer le devis correspondant.